

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 21 septembre 2017 à 19h00

**Présents :** Isabelle Pestre, Vivien Brocard, Renaud Talva, André Castagna, Maxime Cellier, Éric Delay, Vincent Brocard, Jean-Marie Hermant, Philippe Aubry

**Absents excusés :** Patricia Janson donne pouvoir à Vivien Brocard, Denis Demarche donne pouvoir à Maxime Cellier.

**Absent non excusé: Patrick Bénard**

Le quorum étant atteint et après approbation du compte rendu du conseil précédent, le Maire déclare la séance ouverte

### Les membres du Conseil Municipal ont décidé

**1 à l'unanimité** d'approuver la modification des statuts de la CC.VCD au regard de la distribution publique d'électricité.

**2 à l'unanimité** de refuser le montant des dotations de compensation pour l'année 2017, eu égard au projet de la CCVCD d'instaurer une dégressivité du reversement des IFRER éoliens.

**3 à l'unanimité** d'autoriser Mme Le Maire à représenter la commune dans tous litiges vis-à-vis de tiers auprès des tribunaux compétents

**4 à l'unanimité** d'accepter le devis du SIEM pour les travaux 2017.

**5 à l'unanimité** d'annuler la délibération concernant la création d'un poste d'agent technique en contrat aidé, le gouvernement souhaitant supprimer les contrats aidés dans les collectivités.

**6 à l'unanimité** d'accepter le devis du système d'alarme pour la mairie.

**7 à l'unanimité** d'intégrer le solde du budget du CCAS dissous précédemment dans le budget global de la commune.

**8 à l'unanimité** d'autoriser les opérations comptables modificatives du budget 2017

### Questions diverses :

Le Club philatélique de Courdemanges et de l'arrondissement de Vitry le François a fait part de sa volonté d'utiliser (à titre gracieux) la salle des fêtes **pour la fête nationale du timbre de 2021** : la municipalité n'y est pas opposée. Toutefois elle ne peut s'engager vis-à-vis de la nouvelle mandature car les élections municipales auront lieu avant cette date. Fête du timbre prévue les samedi 13 et dimanche 14 mars 2021.

Informations relatives aux transports : l'arrêt de bus scolaire de la grande rue de Coulmier a dû être matérialisé dans les 2 sens A/R. Le bus de Marne Mobilité ne peut s'arrêter que sur la place de la salle des fêtes, pour autoriser un arrêt supplémentaire, il faut une distance supérieure ou égale à 1500 m entre les 2 arrêts.

Informations relatives au fonctionnement du service technique : l'arrêt maladie de l'agent a considérablement fait prendre du retard dans les divers travaux d'entretien.

Informations relatives aux agents du secrétariat de Mairie,

La titulaire prolonge régulièrement ces arrêts maladie. La secrétaire contractuelle fait, depuis l'ouverture de l'agence postale, 4 heures à l'APC (en soutien de la personne chargée de l'APC). Ce qui réduit d'autant le temps de travail alloué au secrétariat de mairie. Nous sommes donc en sous-effectif constant depuis l'absence de la titulaire, ce qui rend les conditions de travail fort complexes et stressantes. Pour rappel depuis plus de 7 ans : le nombre d'heures de secrétariat était de 24 h hebdomadaires pour l'agent titulaire et de 20 heures hebdomadaires pour l'agent contractuel. Depuis décembre 2015 seulement 32 heures et depuis juin 2017 28 heures. La situation est tendue. La charge de travail est considérable, le maire est donc obligé de faire du secrétariat ce qui le rend d'autant moins disponible pour ses administrés.

**La mairie sera ouverte le 30/12/2017 pour la clôture des inscriptions sur les listes électorales.**

Le Maire,  
Isabelle PESTRE